

La Côte-d'Or

Chiffres Clés

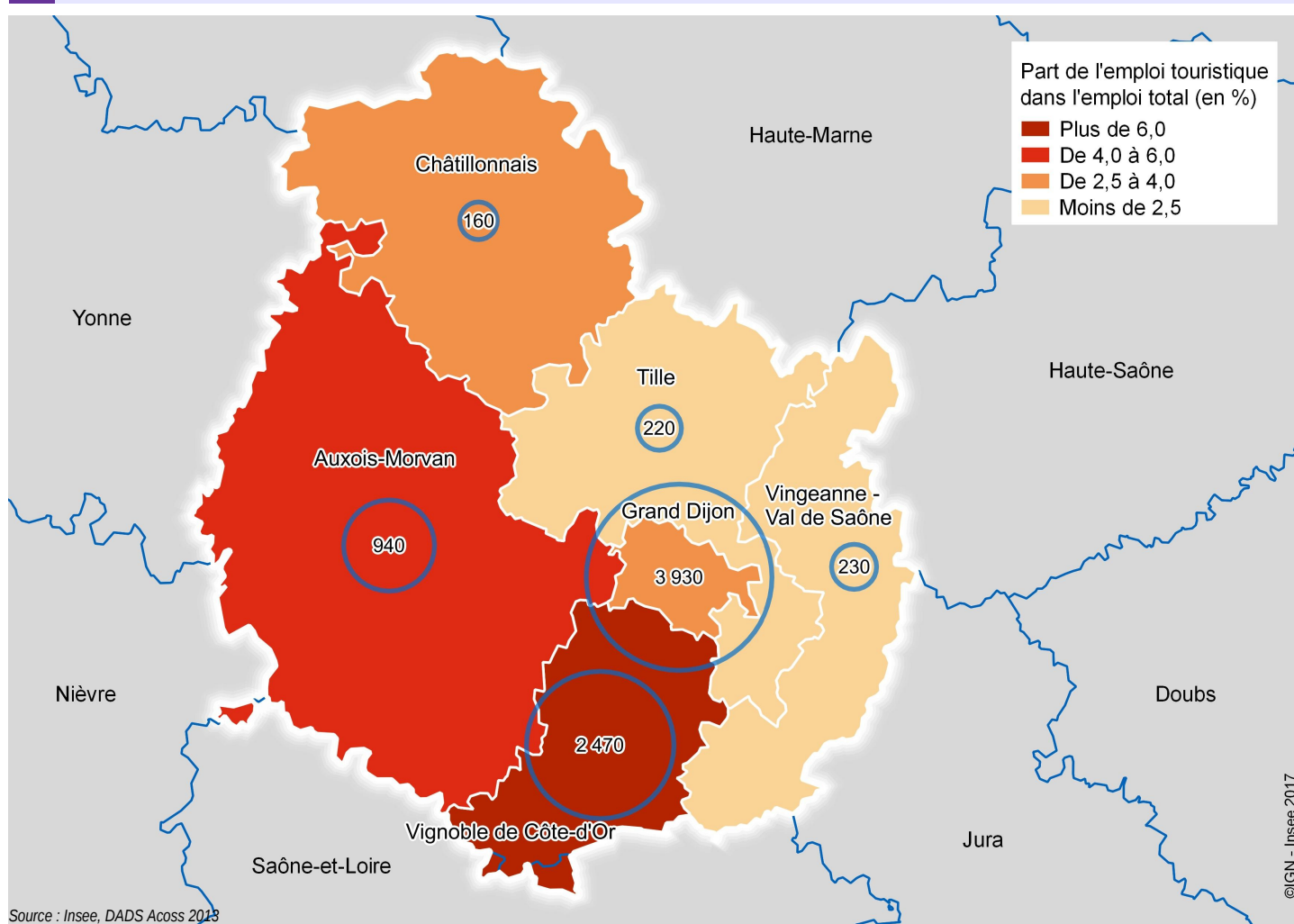
- 7 960 emplois liés à la présence de touristes
- 27 % de l'emploi lié au tourisme régional
- 3,6 % de l'emploi du département
- Emploi minimum (janvier) : 6 400
- Emploi maximum (août) : 9 270

La fréquentation touristique génère 7 960 emplois en Côte-d'Or en moyenne annuelle en 2013. Avec un maximum de 9 270 emplois atteint en août et un minimum de 6 400 en janvier, la saisonnalité de ces

emplois est un peu moins marquée en Côte-d'Or que dans l'ensemble de la région. L'emploi lié au tourisme représente ainsi en moyenne 3,6 % de l'emploi départemental, soit davantage qu'en moyenne régionale, mais un peu moins qu'en France métropolitaine (3,9 %). Le Grand Dijon (3 930 emplois touristiques, 2,8% de l'emploi total) et le Vignoble de Côte-d'Or (2 940 emplois, 7,9 % de l'emploi total) concentrent 80% de l'emploi lié à la présence de touristes du département. Dans

ces territoires, la restauration occupe une part particulièrement importante de l'emploi touristique (respectivement 34 % et 41 %). Le poids dans l'hébergement, élevé dans le Vignoble de Côte-d'Or (43 % de l'emploi touristique), est beaucoup plus faible dans le Grand Dijon, où les activités touristiques sont plus diversifiées. Avec 940 emplois générés en moyenne annuelle, dont près de la moitié dans l'hébergement, l'emploi lié au tourisme représente 4,4 % de l'emploi total dans l'Auxois Morvan.

1 L'emploi lié à la présence de touristes dans les différentes zones touristiques en Côte-d'Or

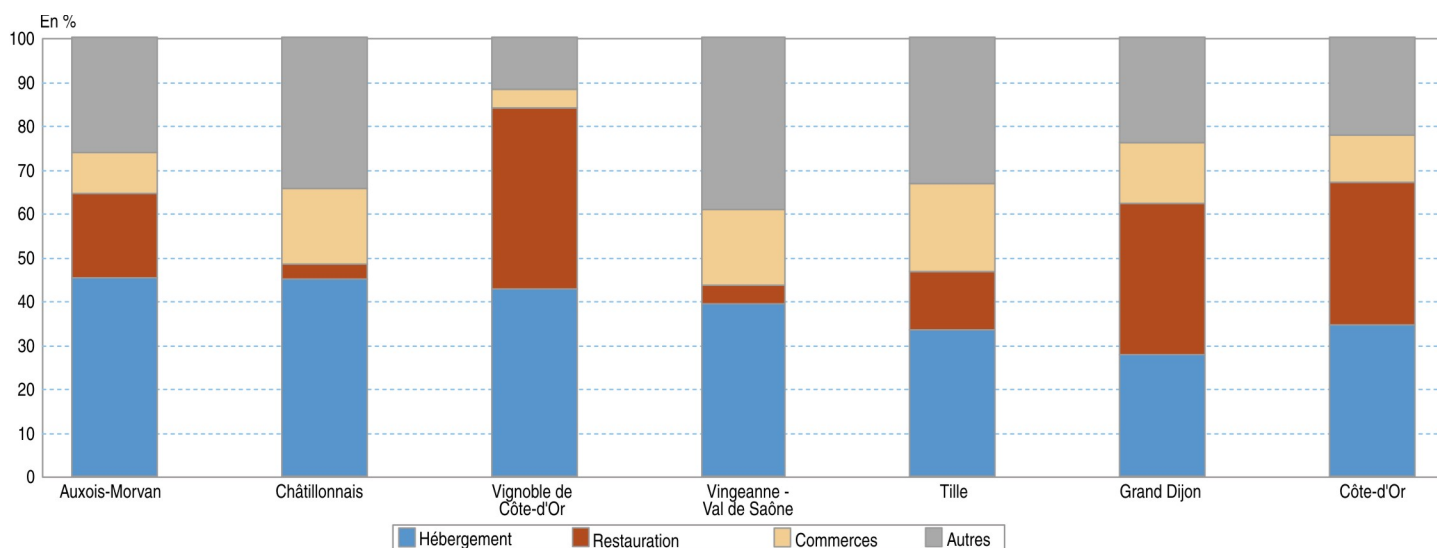


2 Principales caractéristiques de l'emploi lié à la présence de touristes en Côte-d'Or

Zone touristique *	Grand Dijon	Auxois-Morvan	Tille	Châtillonnais	Vingeanne-Val de Saône	Vignoble de Côte d'Or	Côte-d'Or
Emploi touristique mensuel moyen	3 930	940	220	160	230	2 470	7 960
Part dans l'emploi total de la zone (%)	3	4	2	3	2	8	3,6
Poids de la zone dans l'emploi touristique départemental (%)	49	12	3	2	3	31	100
Emploi minimum	3 100	750	180	130	170	2 060	6 400
Emploi maximum	4 430	1 240	270	220	310	2 900	9 270

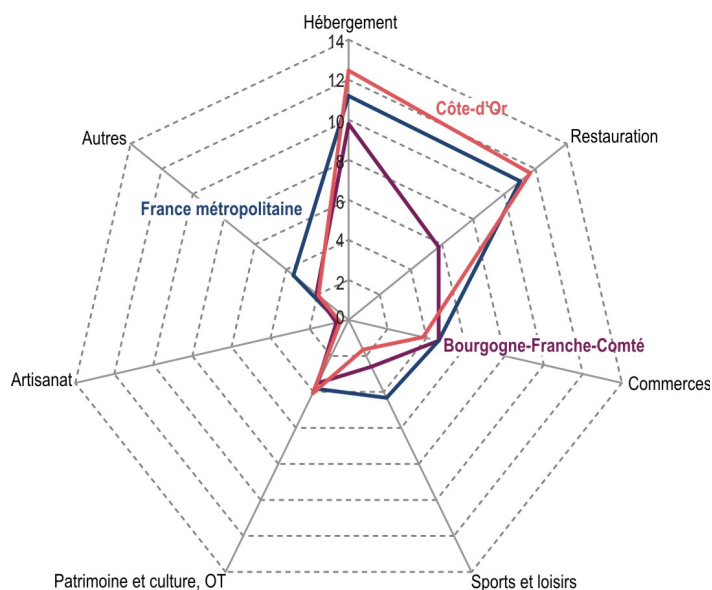
(* certaines zones touristiques débordent des frontières départementales. En conséquence, l'emploi touristique du département peut être inférieur à la somme de l'emploi touristique des zones qui le composent.
Source : Insee, DADS Acooss 2013

3 Répartition sectorielle de l'emploi lié à la présence de touristes en Côte-d'Or



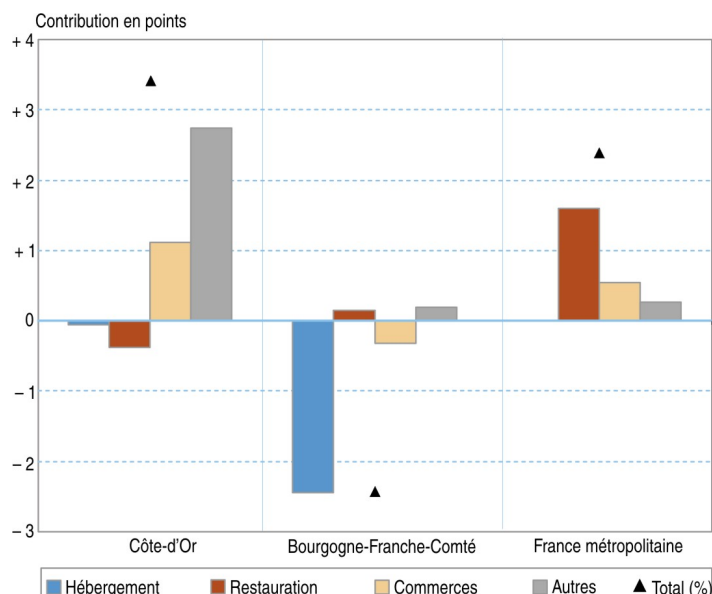
Autres : sports, loisirs, patrimoine, culture, offices de tourisme, artisanat et divers activités de services
 Source : Insee, DADS Acooss 2013

4 Nombre d'emplois liés à la présence de touristes pour 1 000 emplois en Côte-d'Or



Autres : autres activités de services
 Source : Insee, DADS Acooss 2013

5 Contributions sectorielles à l'évolution de l'emploi lié à la présence de touristes en Côte-d'Or



Autres : sports, loisirs, patrimoine, culture, offices de tourisme, artisanat et divers activités de services
 Note : L'emploi lié à la présence de touristes en Bourgogne-Franche-Comté a diminué de 2,4% entre 2009 et 2013. Sur cette période, l'évolution de la restauration le fait augmenter de 0,2%.
 Source : Insee, DADS Acooss, 2009-2013

Définitions, méthodes, sources

Emploi lié à la fréquentation touristique : l'emploi touristique estimé correspond à l'ensemble des emplois générés par la fréquentation touristique, c'est-à-dire à l'emploi directement imputable à la présence de visiteurs (touristes ou excursionnistes) sur la zone de « réception ». Ainsi la majorité des moyens de transport et des agences de voyage sont exclus du champ car ils ne représentent pas une dépense sur la zone de réception.

Estimation de l'emploi touristique : les établissements concernés par la fréquentation touristique sont sélectionnés à partir de leur code APE (activité principale exercée) issu de la Nomenclature d'activités française (NAF rev2). Pour les activités dites 100 % touristiques comme l'hébergement, l'emploi touristique correspond à l'emploi total puisque ces activités n'existeraient pas sans la présence de touristes. Pour les autres activités dites partiellement touristiques, comme la restauration ou les commerces, l'emploi lié à la présence de touristes est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié à ses résidents.

Sources : L'emploi salarié induit par le tourisme est estimé à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les DADS sont des documents administratifs obligatoires pour toutes les entreprises employant des salariés. L'emploi non salarié est estimé à partir des données de l'Acooss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) qui collecte les cotisations sociales et les contributions sociales (CSG-CRDS) des non-salariés.